

La Question canadienne aux Etats Unis

Depuis ces dernières semaines, la presse canadienne-française des Etats-Unis est en feu. Toute cette ébullition se produit autour du Congrès de Springfield, et l'on peut dire que rien n'est plus propre que cette agitation à en assurer le succès.

Rappelons d'abord que ce Congrès, qui se composera des délégués des divers groupes de nos compatriotes habitant la Nouvelle-Angleterre, se tiendra à Springfield, Mass., dans les premiers jours du mois d'octobre. On s'y occupera des intérêts des Canadiens-Français des Etats-Unis, et plus spécialement, paraît-il, de leur situation religieuse dans la grande République.

Or, certaines cours locales des Forestiers catholiques, composées de Canadiens-Français, s'étant mises en frais de nommer des délégués qui les représenteraient au Congrès de Springfield, les autorités de l'Ordre des Forestiers catholiques, dont le bureau central est à Chicago, ont rappelé à ces sections locales qu'il leur est interdit par les règlements de l'association de se faire représenter à un congrès de ce genre. Ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres ! C'a été depuis un tollé général, dans la presse franco-américaine, contre la Haute-Cour des Forestiers, composée presque exclusivement de personnages de race hibernienne, et que l'on accuse partout de n'être intervenue que par antipathie nationale contre les nôtres. Bref, ici on invite les cours locales à ne tenir aucun compte des règlements de l'Ordre ni de la défense émanant de la Haute-Cour (1); là, on adjure les Canadiens-Français, qui sont au nombre de trente mille dans la société des Forestiers et constituent le tiers du nombre total des membres, de se séparer de l'Ordre, pour former une association distincte ou se rallier aux associations mutuelles existant déjà chez nos compatriotes.

(1) Au sujet de cette Haute-Cour des Forestiers catholiques, il nous paraît bon de signaler un fait que nous apprend le *Catholic Forester* du 1er juillet, d'après une citation qu'en faisait la *Review*, de St. Louis, Mo., dans son numéro du 15 août. — Une cour locale, de Clyde, Mo., ayant demandé si les Forestiers catholiques pouvaient, malgré l'avis de leur curé, entrer dans la société des « Modern Woodmen of America, » la Haute-Cour répondit que ces *Woodmen* n'étant pas

Ce n'est
la querelle
vention d
pour don
Tout ce
en dégage
consolation
jours nos
réel, nous
vive agitat
compatriot
maintien d
l'on a cru
eux, les in
dépôts préc
ne pouvait
peuple can
Nous for
toujours, de
tout ce qui
blesserait l
peuvent jan

L'universi
pape Nicolas
fêtes l'anniv

une société conda
s'y affilier. Or, d
que est tenu d'év
damnées, mais au
la foi et la morale